



# France travail condamné pour faute inexcusable

Le manquement à l'obligation légale de sécurité et de protection de la santé à laquelle l'employeur est tenu envers le travailleur a le caractère d'une faute inexcusable lorsque l'employeur avait ou aurait dû avoir conscience du danger auquel était exposé le travailleur et qu'il n'a pas pris les mesures nécessaires pour l'en préserver.

La reconnaissance d'une faute inexcusable de l'employeur permet à la victime d'un accident du travail / maladie professionnelle, ou à ses ayants-droits, de bénéficier d'une rente déplafonnée. Les litiges pour faute inexcusable relèvent des juridictions du contentieux de la sécurité sociale.



**La condamnation de France travail pour faute inexcusable a été prononcée par la Cour d'Appel de Grenoble suite au meurtre de notre collègue Patricia PASQUION à l'agence de Valence le 28 janvier 2021.**

Dans sa motivation de 5 pages la Cour d'appel relève notamment que :

- France travail recevant un public très diversifié en recherche d'emploi et demande d'indemnisation du chômage doit nécessairement avoir conscience d'un risque d'agression physique ou verbale de ses agents comme d'autres établissements recevant un public fragilisé ou précarisé, en demande de prestation ou services.
- L'agence de Valence était recensée comme répondant aux critères de sensibilité à un risque (zone urbaine/flux important/nombre important d'agressions ou incivilités)
- France travail ne pouvait pas ignorer le danger au regard du nombre d'agressions consignées par les fiches de signalement passant de 362 en 2016 à 1006 en 2020
- Patricia PASQUION avait rédigé deux fiches de signalement en 2018 et 2019 dont l'une des deux faisait état de menaces de mort
- Le document unique d'évaluation des risques recensait parmi les risques les plus élevés le risque d'attentat coté 3 sur une échelle de 3
- Le risque d'agression physique de quelque nature et gravité qu'elles soient était donc prévisible

**FO** continue à inviter les agents à faire des fiches de signalement qui se démontrent utiles et même nécessaires !  
et ce, à chaque agression (physique, verbale, menaces...)

**FO** à vos côtés

Paris, le 15 mai 2025